

### Mise en zone 30 km/h du secteur du Fey

La Municipalité annonce la mise en zone 30 km/h du secteur du Fey visible depuis quelques jours par la pose de totems qui marquent l'entrée et la sortie de la zone. Elle fait suite à l'acceptation de ce principe par la Commission consultative de circulation de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) à l'automne dernier.

Les axes concernés par l'abaissement de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h sont les suivants :

- Chemin du Champ-du-Gour
- Chemin du Château-Sec
- Avenue du Fey

L'instauration de cette mesure a pour but de modérer la circulation pour sécuriser un secteur emprunté par un nombre important d'écoliers qui se rendent au nouveau collège du Fey, à répondre à une pétition déposée par des riverains du chemin du Château-Sec et à des demandes formulées par les habitants du quartier du Fey.

Par ailleurs, un marquage au sol sera réalisé dans le courant de ce printemps en complément à la signalisation posée.

La Municipalité rappelle que les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière particulièrement prudente et prévenante

La Municipalité

